

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 février 2019 du CEAB
Tenue à 17h00, rue Place A. Bosch, 17 à 1300 Wavre**

Aucune procuration n'a été déposée. 23 membres du Collège sont présents à cette Assemblée.
Il s'agit de :

Présents

- Pierre FRANCOTTE
- Michèle VILLE
- Jean-Claude EMBRECHTS
- Sébastien DECKMIJN
- Michel Taelman
- Jean BOLAND
- Muriel PETRE
- Cédric BOURGOIS
- Joël SYNE
- Louis THONON
- Kunica DAVOR
- Martine GIARD
- Christian VAN NIEUWENHOVE
- Didier HAVENNE
- Riccardo ZUCCOLINI
- Fabian FONTENELLE
- Jacques MOUVET
- Annie BAISE
- Olivia AUQUIER
- Jean ANNART
- Denys PIRET
- Thierry LAUWERS
- Serge LIBERT

23 présents

Total de voix : 23

Diffusion du powerpoint de présentation pour l'AG

Disponible sur le site internet du CEAB.

La séance est ouverte à 17h05.

1. Programme – ordre du jour et décisions

**** En l'absence de retranscription par la secrétaire en fonction au moment de l'AG, son procès-verbal a été rédigé plusieurs mois après par les signataires sur base des informations disponibles. Madame Martine GIARD ayant complètement changé de domaine d'activité en cours d'année ****

1. Approbation du PV de l'AG du 09/02/18 (disponible sur le site web du CEAB)

> L'assemblée n'a pas de remarque. Ce PV est approuvé.

2. Rapport d'activité de 2018

> Le rapport d'activité de 2018 :

- Cocktail nouvel an en février 2018
- Assemblée générale du 9 février 2018
- Expertises et incendie du 6 septembre 2018
- Après-midi de réflexion sur le mitoyen – formation UWA – le 25 septembre 2018
- La PEB s'invite autour d'une table le 21 novembre 2018
- La formation à la médiation débute en octobre 2018

Le CEAB c'est aussi un CA par mois (sauf en juillet), de nombreuses réunions pour le site internet, plusieurs réunions avec le SPF, plusieurs réunions avec l'UWA, mise en route des News, workshop UPA, etc.

➤ Aucune observation n'a été formulée par l'assemblée.

3. Rapport des membres : radiation des membres, nouveaux membres et rapport du comité d'agrégation

> Suite à la présentation du nombre des membres et de leur catégorie d'inscription, il est posé la question de savoir pourquoi le nombre de membres honoraires ont diminué entre 2016 et 2017. Le Trésorier vérifiera.

Evolution des membres :

MEMBRES 2019	Différence	MEMBRES 2018
2 professions associées		2 professions associées
4 avocats sympathisants		4 avocats sympathisants
36 stagiaires	+2	34 stagiaires
56 experts près des tribunaux	+2	54 experts près des tribunaux
22 experts privés	+1	21 experts privés
4 membres honoraires		4 membres honoraires
TOTAL : 124		TOTAL : 119

Les 2 nouveaux stagiaires sont issus de la formation

4. Points formations

L'encodage des points formations via le site internet a été expliqué aux membres par Pierre FRANCOTTE.

- Il faut un minimum de 20 points de formation par an ;
- Les points excédentaires sont reportés à l'année suivante.

Les membres en ordre de points pour l'année 2018 sont mentionnés lors de l'assemblée.

5. Bilan + approbation par les vérificateurs aux comptes – décharge aux administrateurs

BUDGET CEAB		PREVISIONNEL MONTANTS 2018 Annoncés à l'AG	COMPTABILITE MONTANTS 2018
DEPENSES			
1	Loyers A.A.B.W	2.400,00	2.652,00
2	Location salles	500,00	2.121,03
	Traiteur	1.600,00	479,93
3	Fournitures de bureau	200,00	60,11
4	Impression Guide / formations		0,00
5	Téléphone	300,00	77,99
6	Frais postaux	100,00	0,00
	Frais bancaires	200,00	161,61
7	Coursiers		0,00
8	Domaine site internet	1.400,00	402,78
9	Honoraires et débours A.A.B.W	0,00	423,50
10	Honoraires et débours		0,00
	Honoraires secrétariat		0,00
	Honoraires comptables	2.000,00	3.646,61
11	Honoraires et débours		0,00
12	Publications légales		0,00
13	Cotisations CCAI	726,00	726,00
14	Frais de réunion AG, journée d'étude	6.000,00	2.642,50
15	Frais voyage	5.000,00	0,00
16	Assurance AR-CO expert / salle formation	13.500,00	12.422,65
17	Licence software	2.000,00	0,00
18	Taxe patrimoine	300,00	113,60
19	TVA non déductible		0,00
20	Coût formation expert	500,00	29.947,50
	Activités	1.000,00	0,00
	Divers/imprévus	500,00	0,00
		38.226,00	55.877,81

		56.826,00	55.877,81
1	Cotisations CEAB	22.400,00	22.390,00
2	Assurance AR-CO	14.500,00	14.400,00
3	Sponsoring	500,00	0,00
4	Journées d'études, tables rondes, Bénéfice activités	1.000,00	1.105,00
5	Vente publication	50,00	85,00
6	Frais de dossier	0,00	80,00
7	Participation aux frais de voyage		0,00
8	Produits d'exploitation		0,00
9	Formation	25.000,00	29.403,00
10	Prime fidélité banque		37,65
		63.450,00	67.500,65
10	Produits circulants (Intérêts)	0,00	17,50
11	Formation médiation		
12	Formation expertises	5.000,00	31.600,00
		68.450,00	99.118,15
		11.624,00	43.240,34

Les vérificateurs aux comptes sont Jacques STALPORT et Philippe COLPAERT qui confirment que les comptes ont été vérifiés.

Comptes épargne et compte courant 31/12/2017 64.863,45 €

Avec versement de 31.600,00 (formation expertise)

Comptes épargne et compte courant 31/12/2018 107.880,09 €

Assurances ARCO 42 membres

> L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.

> Aucune remarque n'est formulée sur les comptes et bilans qui sont par conséquent approuvés.

6. Elections des nouveaux administrateurs

Présentation d'un candidat pour intégrer le conseil d'administration : Fabian FONTENELLE

Il est élu à la majorité des voix.

7. Fixation des cotisations 2020 + ARCO

Présentation des cotisations :

- Expert « près les tribunaux » : 320 €
- Expert privé : 280 €
- Titulaire de professions associées : 180 €
- Membre stagiaire : 100 € : après 5 années comme stagiaire, le membre est versé dans la catégorie Expert privé
- Assurances AR-CO : 400 €

> Les montants proposés pour les cotisations sont approuvés à la majorité.

8. Budget prévisionnel 2019

	PREVISIONNEL MONTANTS 2019 Annoncés à l'AG	COMPTABILITE MONTANTS 2018
1 Loyers A.A.B.W	2.800,00	2.652,00
2 Location salles	3.000,00	2.121,03
Traiteur	1.000,00	479,93
3 Fournitures de bureau	500,00	60,11
4 Impression Guide / formations		0,00
5 Téléphone	100,00	77,99
6 Frais postaux	100,00	0,00
Frais bancaires	200,00	161,61
7 Coursiers		0,00
8 Domaine site internet	500,00	402,78
9 Honoraires et débours A.A.B.W	500,00	423,50
10 Honoraires et débours		0,00
Honoraires secrétariat		0,00
Honoraires comptables	3.000,00	3.646,61
11 Honoraires et débours		0,00
12 Publications légales		0,00
13 Cotisations CCAI	726,00	726,00
14 Frais de réunion AG, journée d'étude	3.000,00	2.642,50
15 Frais voyage	1.000,00	0,00
16 Assurance AR-CO expert / salle formation	13.500,00	12.422,65
17 Licence software	250,00	0,00
18 Taxe patrimoine asbl	150,00	113,60
19 TVA non déductible		0,00
20 Coût formation expert	20.000,00	29.947,50
Activités	1.000,00	0,00
Divers/imprévus	500,00	0,00
	51.826,00	55.877,81
21 Frais bancaires		
22 Développement site et programme expert	5.000,00	0,00
23 Licence software		
24 Différence de change		
25 Ecart paiements		
26 Précompte immobilier		
	56.826,00	55.877,81

	56.826,00	55.877,81
1 Cotisations CEAB	22.400,00	22.390,00
2 Assurance AR-CO	14.500,00	14.400,00
3 Sponsoring	500,00	0,00
4 Journées d'études, tables rondes, Bénéfice activités	1.000,00	1.105,00
5 Vente publication	50,00	85,00
6 Frais de dossier	0,00	80,00
7 Participation aux frais de voyage		0,00
8 Produits d'exploitation		0,00
9 Formation	25.000,00	29.403,00
10 Prime fidélité banque		37,65
	63.450,00	67.500,65
10 Produits circulants (Intérêts)	0,00	17,50
11 Formation médiation		
12 Formation expertises	5.000,00	31.600,00
	68.450,00	99.118,15
	11.624,00	43.240,34

> Ce budget est accepté et approuvé à la majorité.

Les bénéfices seront principalement affectés à la qualité des orateurs pour les formations.

9. Programme de 2019, activités

Février 2019

Assemblée générale ordinaire

Exposé de Monsieur Olivier DESWAEF (ARCO) : l'assurance obligatoire des entrepreneurs

27 Mars 2019

Intégration des techniques de médiation en expertise judiciaire

24 Avril 2019

Responsabilité décennale

06 Juin 2019

Le mitoyen approches techno-juridico-énergétiques

Septembre 2019

Mini-trip

Visite de l'usine de fabrication de luminaires XAL à Graz en Autriche.

Octobre 2019

« Le DIU quel contenu ? »

Novembre 2019

Gala de fin d'année

La séance est levée à 18h17

Fait à Wavre le 21 février 2019

Le Président
Cédric BOURGOIS

Le Vice-Président
Sébastien DECKMIJN

